



DIAGNOSTIC VENTE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Nom et prénom du propriétaire :	Adresse :
.....	CP : Commune :
Téléphone :	Mail :

Adresse de l'envoi du rapport original :

.....

Adresse du bien à contrôler :	
CP : Commune :	Réf cadastrale :

Nom et prénom de la personne à contacter si différente du propriétaire :

..... Tél :

Le jour du contrôle, le technicien doit avoir accès à tous les éléments : sanitaires situés à l'intérieur de la maison (WC, évier, lavabo, douche, lave mains, baignoire, lave-linge...) ainsi que les éléments situés à l'**extérieur**, regards de collecte des eaux usées et chaque évacuation d'eaux pluviales.

Si un seul de ces éléments ne peut pas être vérifié, **il sera délivré un certificat de non-conformité**.

La vérification des éléments non accessibles devra être réalisée lors d'une visite de contrôle supplémentaire, à la charge du demandeur, selon le tarif en vigueur.

La visite sera programmée à réception du formulaire à la Direction du Cycle de l'Eau – 2 Rue du Simplot – 79500 MELLE **et du règlement de 132 €** (Tarif 2024), par :

- Carte bancaire,
- Chèque, libellé à l'ordre du Trésor Public
- Virement bancaire : IBAN : FR76 1007 1790 0000 0020 0295 116 -BIC : TRPUFRP1

Dans un délai de 30 jours après la visite, le rapport du diagnostic sera adressé au propriétaire, accompagné d'un reçu attestant du règlement.

Nous vous remercions d'indiquer les coordonnées (adresse mail) des différents interlocuteurs destinataires du rapport de diagnostic (notaire, agence immobilière...) :

.....

Direction du Cycle de l'eau – 2 rue du Simplot – 79500 MELLE – Tél : 05-49-29-13-16
cycledeleau@melloisenpoitou.fr

.....
.....
.....

Je soussigné,, autorise l'accès à ma propriété aux techniciens du service public d'assainissement, pour effectuer ce contrôle au cours duquel je serai présent ou représenté.

Fait à le Signature du propriétaire :
(précédée de la mention « bon pour accord »)

L'immeuble dispose-t-il d'une alimentation en eau (compteur d'eau ouvert) : oui non

Dans le cas des maisons non alimentées en eau, le propriétaire devra mettre à disposition des agents une quantité d'eau suffisante pour qu'ils puissent effectuer le contrôle (environ 20 L par écoulement).



Après la signature de la vente de votre bien immobilier, pensez à nous adresser les coordonnées de l'acquéreur par le biais de ce formulaire.

Assainissement (rayer la mention inutile) :

Collectif

Non collectif

Renseignements :

Date de la vente (joindre l'attestation de vente du notaire sans le prix) :

.....

Identification du bien :

Adresse :

.....
.....
.....

Référence cadastrale :

Anciens propriétaires :

Nom/Prénom :

.....

Adresse postale :

.....
.....
.....

Tél :

Adresse mail :

Nouveaux propriétaires :

Nom/Prénom :

.....

Adresse postale :

.....
.....
.....

Tél :

Adresse mail :